

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

5159, BOUL. ST-LAURENT

MONTRÉAL (QC) H2T 1R9

TÉL. 514 903 7627

COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 6 novembre 2025

M^e Carolina Rinfret, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100, CP 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Re: Dossier RDÉ R-4302-2025 - Autorisation de contrats d'approvisionnement d'Hydro-Québec (Distribution) en électricité éolienne à Quaqaq et Puvirnitug.
Période du 23 juillet 2025 au 5 novembre 2025.

***Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE) –
Demande de remboursement des frais amendée.***

Chère Consœur,

Par courtoisie à l'égard de la Régie de l'énergie et du Distributeur, le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)* dépose dès à présent une demande de remboursement de frais amendée au présent dossier. Cet amendement vise à inclure, suite à la Décision D-2025-099, les travaux liés à la prise de connaissance du [complément de preuve B-0040 du 31 octobre 2025 d'Hydro-Québec](#) (et de la [déclaration qui y est jointe de Tarquti B-0041 et B-0042](#)) et aux [commentaires C-RTIÉE-0017 du RTIÉE du 3 novembre 2025 sur ceux-ci](#).

Nous référons la Régie à notre [lettre C-RTIÉE-0014 accompagnant notre demande de frais initiale](#).

Nous espérons humblement avoir été utiles à la Régie de l'énergie.

La déclaration solennelle au soutien de la présente demande de frais amendée sera déposée sous peu.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)*, regroupant les organismes suivants : l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), Stratégies Énergétiques (S.É.), le Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM) et Énergie solaire Québec (ÉSQ).

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).